

OPPIDUM DES CÉSARINES

(Commune de Saint-Jean-Lespinasse)

*Article extrait de « L'HABITAT GAULOIS ET GALLO-ROMAIN DANS LA VALLEE
DE LA DORDOGNE (Jean-Pierre Girault)*

D'après la notice réalisée par Guy Castéran ()*

** Historien et archéologue bénévole*

Sommaire

- 1 - Le camp des Césarines
- 2 - Les diverses parties du site des Césarines
 - 2.1 - *Le Causse de Lauriol*
 - 2.2 - *Le Causseuil*
 - 2.3 - *La col de Benne*
 - 2.4 - *La Césarine*
 - 2.5 - *La Col*
 - 2.6 - *Le mur aux 3 tours*
 - 2.6.1 - *La tour est*
 - 2.6.2 - *La tour centrale*
 - 2.6.3 - *Le bastion ou la tour ouest*
 - 2.7 - *Le fossé central*
 - 2.8 - *Le Champ noir*
- 3 - Autres particularités
 - 3.1 - *Les grottes*
 - 3.2 - *Les blocs de rochers.*
 - 3.3 - *Les chemins*
 - 3.4 - *Le pied des falaises*
- 4 - Autres découvertes
- 5 - Les monnaies trouvées aux Césarines
- 6 - Conclusion

Illustrations et figures

- **Figure n° 1** - Les Césarines (Saint-Jean-Lespinasse et Saint-Médard-de-Presque, fortifications d'après Etienne Castagné.
- **Figure n° 2** - Les Césarines (Saint-Jean-Lespinasse et Saint-Médard-de-Presque, coupes d'après E. Castagné.
- **Figure n° 3** - Plan schématique du mur aux 3 tours, avec le fossé qui le longe et le fossé central, réalisé d'après le compte rendu de F. A. Calvet. Dessin Guy Castéran.
- **Figure n° 4** - Coupe stratigraphique du sondage 1 par Philippe Couanon.
- **Figure n° 5** - Essai de représentation d'un plan et d'une coupe (a-b) stratigraphique de la tour est, d'après le compte rendu de fouille de F. A. Calvet.
- **Figure n° 6** - La tour ouest, d'après le compte rendu de fouille de F. A. Calvet.
- **Figure n° 7** - Coupe stratigraphique du sondage 3 de Philippe Couanon.
- **Figure n° 8** - Coupe stratigraphique du sondage 4 de Philippe Couanon.
- **Figure n° 9** - Mobilier trouvé aux Césarines
- **Figure n° 10** - Monnaies trouvées dans les sondages de Ph. Couanon : étude de Jacqueline Pilet-Lemière, CRAM-ERA 2 du CNRS, université de Caen, 19 décembre 1991.
- **Figure n° 11** - Report des monnaies trouvées aux Césarines, sur une ligne chronologique.

1 - Le camp des Césarines, fig. n° 117 et 118.

Au sud-ouest de la ville de Saint-Céré, sur les communes de Saint-Jean-Lespinasse et Saint-Michel-Loubéjou, le camp des césarines est situé sur des hauteurs qui dominant la vallée de la Bave de 145 m. Les trois éperons rocheux qui forment les points saillants de ce campement sont connus sous les noms de roc du *Cayla*, de Roc de *Causseuil* et de Roc du *Sirieys*. Ils sont séparés par des vallées étroites et profondes dans le fond desquelles coulent des rus alimentés par des sources. Les petits plateaux qu'ils forment sont délimités par une ceinture de rochers à pic d'une hauteur de 25 mètres. Du côté sud, qui est le seul accessible, ils se rattachent par de larges isthmes au grand plateau désigné sous le nom de *Causse*. Le Cayla est un grand plateau triangulaire, barré complètement dans la partie sud par une énorme muraille de pierres sèches. Son altitude moyenne est de 295 m.

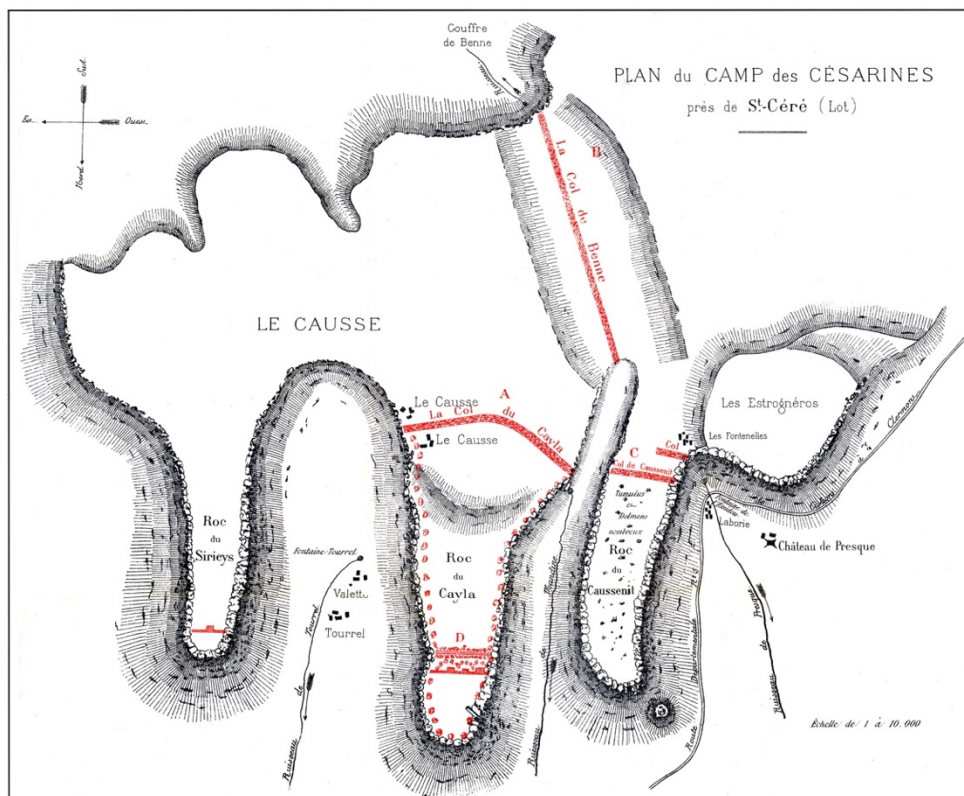


Fig. n° 1 - Les Césarines (Saint-Jean-Lespinasse et Saint-Médard-de-Prèsque, fortifications d'après Etienne Castagné.

La muraille se compose de deux parements de pierres sèches, plates naturellement, soigneusement choisies, mais non retouchées, posées à plat les unes sur les autres. Entre les deux parements, des pierres brutes, de diverses dimensions, sont jetées sans ordre. Le parement externe est incliné à 25% environ. Le parement interne est fait de 4 gradins superposés (de bas en haut : 1,70 m de haut x 1,80 m de large ; 1,50 m de haut x 2,30 m de large ; 1,60 m de haut x 2 m de large ; il ne restait que la base du quatrième. L'ensemble repose sur le rocher. Ses dimensions sont de 12,50 m à la base et de 4 m au sommet ; la hauteur devait être d'environ 7 m en général et atteignait 12 m à certains endroits. Sa longueur est de 580 m. Toutes ces mesures sont dues à Castagné qui a effectué des fouilles dans la muraille du Cayla. Avant lui, l'abbé Paramelle avait fouillé en 1830 et Calvet en

1837. Castagné signale, au sommet du rempart, une prodigieuse quantité de cailloux de rivière qui ont servi de pierres de fronde. Il avait découvert des vases funéraires et remarqué la présence de grands rochers en équilibre au bord de l'*oppidum*, qui faisaient certainement partie de l'arsenal des défenseurs.

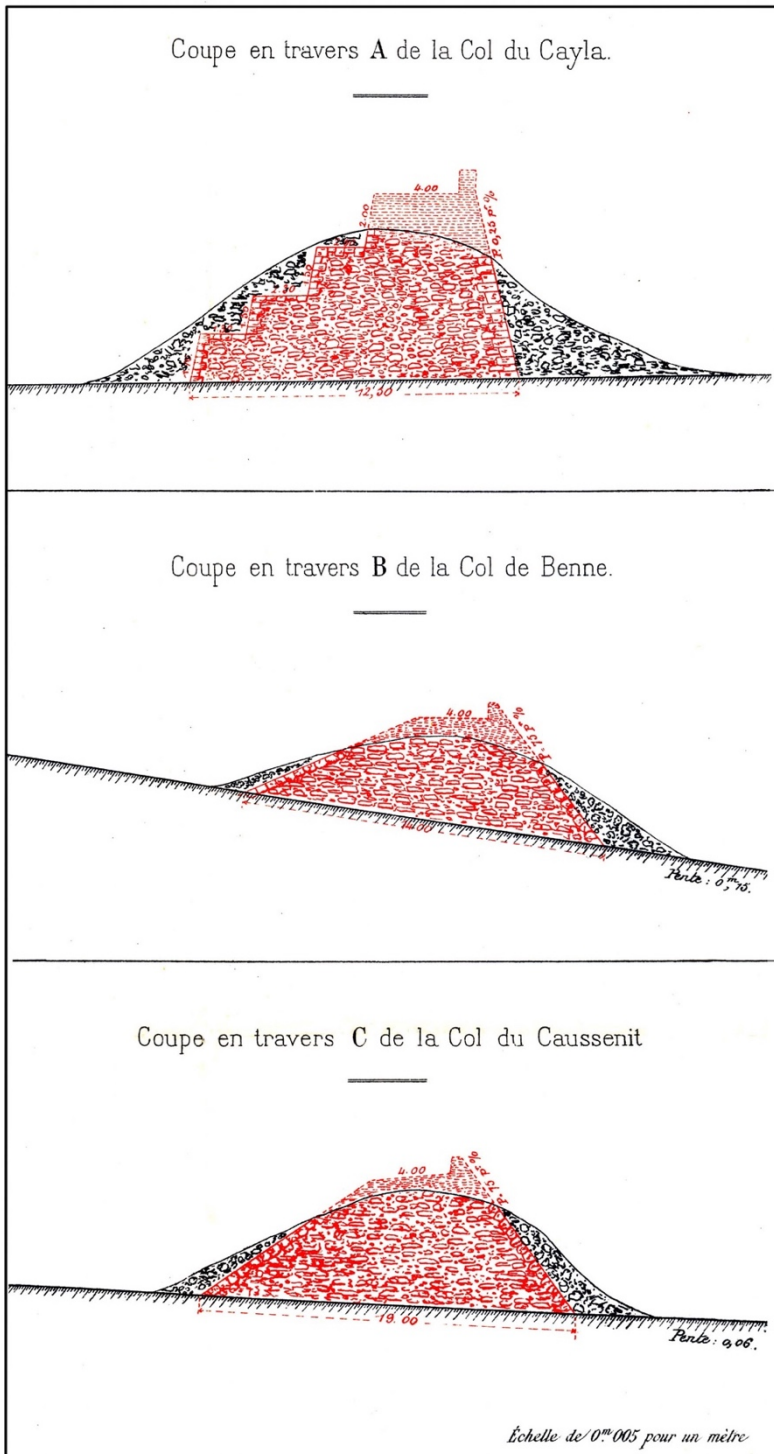


Figure n° 2 - Les Césarines, coupes d'après E. Castagné.

Ces retranchements datent, d'après Armand Viré, de deux époques, les plus récents étant du haut Moyen Âge. Les plus anciens, sur le Roc de Cayla, sont composés d'une muraille à pierres sèches et terre, avec gradins en retrait, de 7 à 10 mètres de hauteur sur 580 m de longueur. Un fossé double cette muraille du côté de l'isthme.

2 - Les diverses parties du site des Césarines

2.1 - Le Causse de Lauriol

Delpon mentionne un mur coupant le plateau, de 314 m de long et de 6 m de large et autant de haut. Il est le seul à en parler. Il y a aujourd'hui les restes d'une muraille qui pourrait bien être celle-ci. Ce n'est plus qu'un long éboulis, mais dont les dimensions, largeur et hauteur, sont beaucoup plus réduites que celles données par Delpon. On y aperçoit les restes de plusieurs bâtiments s'appuyant contre lui. L'un d'eux, lieu-dit La Cave, était habité au 19^e siècle, d'après un relevé de recensement. Au niveau de l'un de ces bâtiments, le reste de mur a un parement encore bien visible et l'autre se devine, faisant une largeur d'environ 1,60 m.

Calvet signale vers la pointe un « *amas de ruines qui paraissent avoir une grande analogie avec celles déjà signalées sur le rocher du Cayla. Elles présentent une longueur de d'environ 30 m. La partie du plateau qu'elles forment peut avoir 65 m de long* », ajoutant que cet amas est appelé le Cayrou. Une fouille rapide permet de trouver le parement d'un rempart semblable à celui du Cayla. Vers le milieu de sa longueur apparaît une tour de 9,50 m sur 4,50 m. Mais elle ne peut être fouillée par manque de crédits et les ouvriers recouvrent le tout pour la protéger.

Castagné ne l'a pas fouillé mais il déclare que ce mur en ruine ressemble au mur aux trois tours du Cayla, date donc de la même époque et a été construit dans le même but, c'est-à-dire pour lutter contre les attaques des Normands (?).

Aujourd'hui, un amas de pierres, d'éboulis traverse presque l'éperon, s'arrêtant seulement à quelques mètres de la falaise, aussi bien d'un côté que de l'autre. Sa largeur maximum mesure une douzaine de mètres, et sa hauteur plus de deux. Au centre, il y a plusieurs creux, traces des fouilles de Calvet ou de clandestins, à l'endroit où aurait été aperçue la tour ?

En 1956, avec l'équipe de l'École Moderne, André Clair a fouillé vers la pointe de l'éperon. Un foyer a été mis au jour, avec à ses côtés « *une jatte à cervoise gauloise et une boucle de ceinturon wisigothique orné d'un décor solaire* ». Il suppose avoir fouillé à l'intérieur d'un fond de cabane¹.

Un ancien chemin partage longitudinalement le plateau en deux. On voit encore les restes des deux murailles de pierre sèche qui le bordaient. Il avait 2,50 m de largeur. Maintenant la végétation l'a bouché, avec de grands arbres indiquant qu'il y a déjà longtemps qu'il n'est plus en service.

2.2 -Le Causseuil

Delpon déclare qu'on y trouve un retranchement entièrement formé par un amoncellement de pierres, de 6 m de haut et de 8 m de large à la base, avec au milieu une ouverture de 10 m.

Calvet parle « *d'un débris de retranchement* » de 360 m de long avec une ouverture de 10 m au centre. Il l'a dessiné sur son plan, mais accompagné d'un deuxième mur parallèle au premier, côté sud, et ne coupant que la moitié ouest de l'éperon. Mais il n'en parle pas dans son article.

Castagné évoque bien les deux : « *Les colles, au retranchement du Causseuil, tant celui qui a été terminé que celui qui n'a reçu qu'un commencement d'exécutions, sont en tout semblables à l'ouvrage avancé de Benne et ont la même origine* ». Il considère toujours qu'ils ont servi à se protéger des attaques normandes.

Il ajoute : « *Le plateau du Causseuil est pour ainsi dire couvert de tumulus et de dolmens ; on dirait une nécropole. Presque tous ces monuments ont été fouillés il y a une quarantaine d'années* ». Il ne dit pas par qui, mais les dates font penser à Calvet. Si c'est le cas ce devrait être lors de ses

¹ - Renseignements dus à André Clair. Le résultat des fouilles n'a pas été publié, notes et matériel auraient été anciennement remis à un responsable du musée de Cahors.

fouilles de 1838 ou 39 dont nous n'avons pas retrouvé le compte rendu. En effet, Chaudruc de Crazannes dit que Calvet lui a écrit « *j'ai visité ce que j'avais laissé en arrière faute de fonds en 1836 ; j'ai fouillé des dolmens, reconnu un Peulvan, défoncé des tumuli, le tout placé dans l'enceinte ou autour des Césarines* ».

Aujourd'hui, il n'y en a plus aucune trace, à l'exception de deux tertres d'environ 4 m de diamètre chacun, que Guy Maynard a classés, en l'absence de fouille, comme d'hypothétiques *tumulus*.

La col est encore visible, même si ce n'est plus qu'un long éboulis. Elle a été surmontée d'un mur « moderne », en pierre sèche, d'une soixantaine de centimètres de largeur, qui servait de limite de parcelle et de clôture pour les moutons. Les restes de ce mur sont encore bien visibles. On remarque aussi la base d'une « caselle » qui avait été construite dans l'éboulis. Il faut noter un autre mur moderne, encore assez bien conservé, perpendiculaire à la Col, et qui va de celle-ci à la pointe de l'éperon, rectiligne et long de plusieurs centaines de mètres.

2.3 - La col de Benne

Elle joint le bord du gouffre du même nom et l'extrémité sud de la combe Mandine.

Calvet dit qu'elle fait 936 m de long. Castagné déclare d'abord qu'elle était « *destinée à mettre à l'abri d'un coup de main la population et les troupeaux qui campaient sur le plateau* ». Il l'a fouillée et la décrit ainsi : « *Comme la plupart des retranchements du Moyen Âge, cette Col consistait en un rempart sans maçonnerie, formé d'un amoncellement de pierres rapportées, mêlées de terre, jetées sans ordre et sans arrangement intérieur. Les matériaux composant la surface des talus, qui s'inclinent sous un angle de 54°, étaient seuls disposés à la main afin de faire disparaître les aspérités qui auraient permis d'en gravir les pentes* ».

Près du gouffre, « *ses dimensions moyennes étaient de 14 m de largeur à la base, de 4 m au sommet, sur 4 m de haut au milieu. Il n'avait pas moins de 940 m de longueur* ».

Castagné la considère donc destinée à protéger de l'invasion normande. Il rajoute par ailleurs qu'à la suite d'une augmentation de la population qui habitait les Césarines, on en a grandement élargi les limites primitives en construisant cette Col (fig. n° 2).

Il ne reste d'elle aussi qu'un long éboulis, souvent surmonté d'un mur moderne, généralement de 60 à 80 cm de large, qui s'arrête au bord de l'abrupt bordant le gouffre, d'un côté et de l'autre plongeant dans la combe de Mandine. De ce côté-là, la Col est un mur de soutènement allant jusqu'à plus de 3 m de large. On y voit aussi, à plusieurs endroits, des restes de petites constructions.

2.4 - La Césarine

Approximativement, la moitié sud du plateau est inclinée vers le nord, alors que l'autre moitié est plutôt horizontale. Delpon le décrit ainsi : « *Toute la surface de ce camp est très rocailleuse et ne présente que quelques touffes d'arbustes et de gazon au milieu des pierres dont il est hérissé* ».

2.5 - La Col²

Après avoir d'abord évoqué le mur aux 3 tours (voir plus bas), Delpon écrit : « *Un autre mur, dont la longueur est de 645 m et l'épaisseur de 3 m, s'élève à 826 m du fossé qui défend le premier. Il touche, par ses deux extrémités, à la chaîne de rochers qui entourent la montagne. En avant et du côté du midi, règne un fossé de 9 m de large ; le mur est interrompu à 137 m de son extrémité occidentale par une ouverture de 10 m de large. Ce mur est bâti avec des blocs de la même dimension*

² - La Col : terminologie locale pour désigner une muraille.

que le premier, et avec du ciment de la même qualité ; mais la pierre employée ici, atteinte par la gelée, s'est divisée en petits fragments, ce qui a fait ébouler les deux tiers du mur en hauteur ; aussi, la partie qui reste est entièrement couverte de décombres ». Il estime qu'à sa construction, il devait mesurer dans les 10 m de haut. Il précise que « ce mur porte dans le pays le nom de Lalcol ». L'origine médiévale du nom « Col » était donc alors oubliée.

Calvet trouve que la Col ne mesure que 576 m et signale la même ouverture que Delpon. Il la fouille rapidement et trouve « sous les pierres brisées qui la couvrent le parement extérieur de ce mur ; il était bâti à pierre sèche et formait sur ce point un angle rentrant, pareil à celui tracé par une tour qui vient joindre le rempart principal ». Il pense que si Paramelle y a trouvé du ciment c'est qu'ils n'ont pas travaillé au même endroit et que le mur a pu être restauré. Mais il indique que sur une autre partie encore à découvert, il n'y a pas de ciment non plus. Il rajoute qu'il y avait un fossé en avant de la Col, mais seulement à l'endroit où le terrain est peu pentu, et qu'il cesse dans la pente qui descend vers la Combe Mandine.

Castagné a d'abord fouillé la col du Cayla. Il considère les fouilles de ses prédécesseurs comme « incomplètes ou mal dirigées ».

Il décrit son travail ainsi : « Après avoir déblayé sur une longueur de 3 m les décombres qui recouvrent la muraille du côté du camp, nous avons rencontré un mur de 1,70 m d'élévation, à parement incliné au quart de sa hauteur, bâti avec des pierres plates de moyenne dimension, non travaillées, arrangées à la main avec soin et posées sans ciment. Ce mur est couronné par une terrasse en plate-forme horizontale de 1 m de largeur. Cette plate-forme dégagée des décombres qui l'obstruaient, les travailleurs se sont trouvés bientôt en présence d'un second mur, haut de 1,50 m, à face inclinée comme le premier, surmonté d'une autre plate-forme de 2,30 m de largeur. Enfin un troisième mur de 1,60 m de hauteur sur lequel règne une nouvelle terrasse de 2 m de largeur, complète, à peu de chose près, toute la portion de la muraille qui s'est maintenue debout. À la limite de la dernière retraite, gisaient en place les premières assises du 4^e et dernier mur du parement intérieur du rempart ».

Puis il prolonge sa fouille de l'autre côté du mur, c'est-à-dire au sud. Après avoir enlevé les blocs effondrés, il se trouve « en présence de la face d'un mur construit dans les conditions de ceux déjà observés sur le côté opposé, mais avec des moellons de plus grandes dimensions. Le parement extérieur de l'ancien mur s'est conservé sur une hauteur de plus de 2 m ; le surplus de son élévation primitive a été renversé par le temps ou par la main de l'homme. Son profil est incliné suivant un fruit de 25 % et se poursuit sans retraite jusqu'au sommet de la muraille ».

Il note que la muraille repose en entier sur le rocher et qu'il n'y a aucun fossé, contrairement à ce qu'avait affirmé Delpon. Il précise qu'« elle ne présente ni intérieurement, ni extérieurement aucun angle rentrant ou saillant... ». Ainsi, il contredit encore Calvet.

Il continue sa description : « Le remplissage intérieur, comme dans toutes les constructions de ce genre, se compose de pierres, terres et pierrailles jetées pêle-mêle dans le vide laissé par les murs de parement. Les pierres de face sont seules posées à la main, mais elles n'ont subi préalablement à leur mise en place aucune sorte d'épannelage ».

À l'endroit de la fouille, la col du Cayla est large de 12,50 m à la base et de 4 m au sommet, avec une hauteur de 7 m. À d'autres endroits, elle a 2 m ou 3 m de plus de hauteur. Elle a une longueur de 580 m entre les escarpements, dimension qui correspond avec celle de Calvet.

Castagné ajoute : « la différence d'épaisseur entre la base et le sommet était rachetée au moyen de retraites ou plates-formes qui formaient autant de chemins couverts, sur lesquels les assiégés pouvaient se ranger et circuler ou se mettre à l'abri des traits des assiégeants ». Il considère ceci « comme une règle et une tradition suivies dans les constructions militaires des Gaulois et [qu'] elles sont un des traits caractéristiques des ouvrages de défense qui sont l'œuvre de ce peuple », (fig. n° 118).

Sa fouille n'a mis au jour aucun matériau archéologique dans la muraille, à l'exception d'une grande quantité de galets de rivière, « ronds ou ovoïdes » de 3 à 4 cm de diamètre « *au milieu des éboulements supérieurs presque au sommet de la muraille et sur la face extérieure* ». Castagné pense qu'ils ont servi de projectiles de fronde.

Pour Castagné, la Col est une construction gauloise, antérieure de quelques siècles à notre ère. Son argument est le suivant : elle ressemble à celle de Murcens, mais sans poutres entrecroisées ; cette dernière datant du premier siècle avant le Christ, la col du Cayla, étant plus archaïque, lui est antérieure de quelques siècles. Or on sait que non seulement un type n'a pas succédé à l'autre à un moment précis et que les deux ont cohabité, mais aussi que les remparts avec poutres existent depuis le chalcolithique, et aussi que le mur de Murcens est plus ancien que ce qu'il pense.

Elle délimite un *oppidum* d'environ 30 ha selon J.-A. Flourac et 20 ha selon Castagné.

Les restes de la Col du Cayla sont encore visibles sur grande partie, même si une portion a été supprimée en face de la ferme pour en permettre un accès aisé. Il y a encore quelques décennies, le chemin passait par-dessus ; à cet endroit, elle avait été écrêtée pour pouvoir être franchie moins difficilement, mais elle s'élevait à près de 2 m. Ce qui donnait l'impression d'un col sur la Col, suivant l'expression de Louis Galtié. Dans la partie qui descend vers la combe de Mandines, on aperçoit aussi les restes d'un mur moderne et d'une caselle.

2.6 - Le mur aux 3 tours

Delpon le décrit ainsi : « A 242 m de l'extrémité nord, existe un mur garni de trois bastions ou de tours. Sa longueur est de 139 m, son épaisseur de quatre, excepté vis-à-vis les tours, où elle n'est que de deux. Il aboutit au rocher du côté de l'orient ; et du côté de l'occident, il laisse un espace de dix mètres, défendu par une tour et par une autre masse de maçonnerie qui se termine en quart de cercle au nord, et présente deux petits bastions demi-circulaires à l'occident ». Plus loin, il écrit que le bastion « qui défendait l'entrée est de forme carrée ».

Il rajoute qu'il y un autre bastion vers le milieu du mur, à 30 m du précédent, et un troisième vers l'est, à 37 m de celui du centre.

Il évoque la maçonnerie : « Les bastions et le mur sont bâtis avec de petits blocs assez semblables à ceux des constructions évidemment romaines ; mais il n'existe de ciment que dans les couches extérieures. Ces restes n'ont pas aujourd'hui plus de 2 m d'élévation. Il est facile de voir, par les décombres qui les environnent, qu'ils ont été en partie démolis ». Calvet, quelques années après, dit que « le plateau est coupé par un amas considérable de ruines qui s'élèvent à 3,50 m au-dessus du sol », c'est-à-dire près du double !

Les fouilles de Paramelle auraient permis de découvrir « au pied des bastions, des ossements humains, une grande quantité de fragments d'amphores ou d'urnes, une poignée d'épée soudée avec du cuivre et terminée par un bec d'aigle, deux médailles d'Auguste, grand bronze, et une de Néron, petit bronze ». Puis aussi, au pied des falaises, « en face des bastions, une plus grande quantité encore d'ossements humains et d'animaux, des fragments d'amphores et d'autres espèces de poteries »³.

Calvet a trouvé que ce mur ne mesurait que 131 m y compris le passage réservé à l'entrée côté ouest. Il a fait creuser une tranchée perpendiculaire au rempart, côté sud. Elle met à jour un fossé de 5,20 m de large comme ils l'avaient trouvé autour de la tour est. Ensuite, elle atteint le rempart. Il est bâti de petits blocs calcaires et cimenté dans toute son épaisseur qui est de 2 m à 1,80 m de hauteur.

Calvet précise : « Le rempart est percé de créneaux présentant une ouverture de 15 centimètres carrés⁴ et à 1,80 m entre eux. Ils permettent à un homme, placé en arrière du rempart, de voir ce qui se passe à l'extérieur, et le trait lancé par cette ouverture atteindrait dans le haut du corps les

³ - L. Galtié m'a signalé qu'il y avait à cet endroit « une grotte belvédère visiblement aménagée ».

⁴ - Il doit vouloir dire de trous ayant pour section un carré de 15 cm de côté, sinon ce serait trop petit pour être bâti avec ce type de blocs, et on ne pourrait pas tirer de flèches à travers, et même avec ces dimensions de 15 x 15 cm cela semble peu possible.

assaillants descendus dans le fossé, dont il pourrait d'ailleurs défendre l'approche ». Ne pourrait-il aussi s'agir de l'emplacement de poutres transversales ?

Cette tranchée est ensuite prolongée du côté nord du rempart. Sous une épaisse couche de blocs calcaires, au pied du mur, furent trouvés le fer d'une lance, une lame de couteau à dents de scie, des clous, « *des cylindres aplatis servant aux frondeurs* » ... et une monnaie de Gallien.

Castagné n'a pas fouillé ce mur, mais il disserte sur sa construction et sa datation. Il pense qu'à l'origine, un premier mur délimitait une enceinte sacrée gauloise. Il se justifie ainsi : « *Cette destination est attestée par trois demi-cercles de pierres dressées, saillantes de près d'un mètre au-dessus du sol... La disposition de ces blocs en ligne circulaire, leur état brut qui leur donne l'aspect de petits menhirs, les caractères de vétusté qui les font distinguer des autres blocs d'une extraction relativement récente, sont autant de preuves à l'appui de l'opinion que nous émettons sur la destination de cette partie du plateau* ».

Il dit d'abord qu'« *une simple vue des lieux suffit pour pouvoir affirmer hautement que ces ouvrages ne sont point l'œuvre des vainqueurs de la Gaule* » contrairement à ce que Delpon a déclaré.

Il affirme plus loin que le mur aux 3 tours a été construit seulement « *pour résister aux attaques des pirates du nord* », par-dessus le reste de la muraille gauloise liée à l'enceinte sacrée. Ses arguments pour cette datation sont assez spécieux :

- il dit d'abord que la maçonnerie du mur et des tours rappelle bien la manière de construire des Romains, mais que « *ces ouvrages accusent une époque où l'art était en pleine décadence : les moëllons sont à peine ébauchés, le mortier qui les lie n'a aucune consistance* ».

- Il trouve que cette construction ressemble à celle nommée les Temples qu'il a rencontrée au Puy d'Issolud et date à l'aide d'une charte du roi Raoul de 925, déclarant que ses prédécesseurs l'avaient bâtie « *pour arrêter les courses des Normands qui dévastaient le Limousin, le Périgord et le Quercy* »

- il termine en pensant que l'abondance de monnaies du Bas-Empire est « *une nouvelle preuve que ces ouvrages appartiennent au Haut Moyen Âge : on sait en effet que l'immense quantité de petits bronzes frappés par les empereurs romains eurent cours dans la Gaule comme monnaie de compte jusqu'aux IX^e et X^e siècles* ».

Il écrit tantôt que ce mur est « *antérieur au X^e siècle* » et tantôt qu'il « *appartient au Haut Moyen Âge* ».

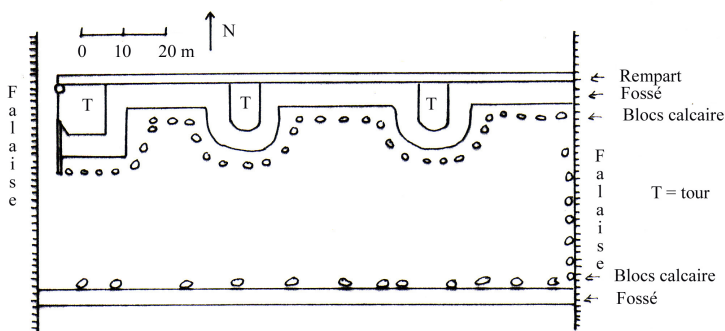


Fig. n° 3. Plan schématique du mur aux 3 tours, avec le fossé qui le longe et le fossé central, réalisé d'après le compte rendu de F. A. Calvet.

Dessin Guy Castéran.

Philippe Couanon a d'abord pratiqué un sondage de 2 x 1 m sur l'éboulis du mur, perpendiculairement à lui, et du côté nord. Pour des raisons de sécurité, il ne l'a pas mené jusqu'au subatum. Il n'y a trouvé que deux unités stratigraphiques, composées chacune de blocs calcaires non taillés en positions quelconques et entourés de terre. La couche 2 est présente dans le bas de la partie nord du sondage ; la terre y est ocre, classique du causse. Dans la couche 1, qui la recouvre entièrement, la terre est gris-noir, proche de l'humus. Ce sondage n'a pas permis de retrouver la paroi nord du mur, comme initialement espéré, et n'a apporté aucun renseignement concret. Pour tenter d'en savoir plus, il a allongé le sondage vers le sud, mais en vain. Les terres ne contenaient que

de rares fragments de céramique claire ne permettant aucune datation, à l'exception d'un tesson de céramique tournée, à pâte grise et dégraissant très fin, décoré d'un motif au poinçon.

Il en propose tout de même une hypothèse pour l'aménagement « d'un système séparatif en 3 ou 4 étapes :

- 1- élévation d'un rempart linéaire composé de blocs bruts de calcaire local liés avec la terre marneuse rougeâtre, omniprésente sur le causse et qui constitue la strate pédologique du site. On peut supposer l'ensemble surmonté d'une palissade ou d'une haie vive. Son épaisseur n'a pu être évaluée et l'absence de mobilier significatif (quelques minuscules fragments de céramique claire et des os d'animaux) empêche toutes tentatives de datation.

- 2 - cette première structure a été augmentée vers le sud par un dépôt grossier où se mêlent des blocs de modules variables et de la terre grise très friable (humus ancien). Deux hypothèses prévalent pour expliquer cet ajout :

- un simple élargissement du rempart primitif

- le comblement du vide laissé entre le rempart et le mur nouvellement érigé face à l'accès (compte tenu du manque de soin et de la résistance de cet apport, la seconde option paraît la plus plausible).

Le mur ... a considérablement renforcé le caractère défensif et la sécurité du lieu. Le remblai décrit ci-dessus a livré un matériel rare et peu caractéristique à l'exception de quelques tessons de sigillée grossière à pâte claire qui indiqueraient une fourchette chronologique tardive (IV^e siècle après J.C. ?)

- 3 - des tours (semi-circulaires ou en fer à cheval ?) ont été plaquées sur la face externe du mur. Les quelques observations de surface effectuées montrent l'absence de toutes connexions architectoniques entre les éléments et donc leur non-contemporanéité. Nous nous abstenons d'avancer le moindre essai de datation absolue ».

Il conclut que la qualité de l'état final de ce dispositif atteste d'un souci d'efficacité dans la protection et donc de l'importance des installations situées dans le réduit de la pointe de l'éperon.

La partie basse de ce mur existe encore, cachée et protégée sous une couche d'éboulis. Seule une courte portion du parement sud est visible.

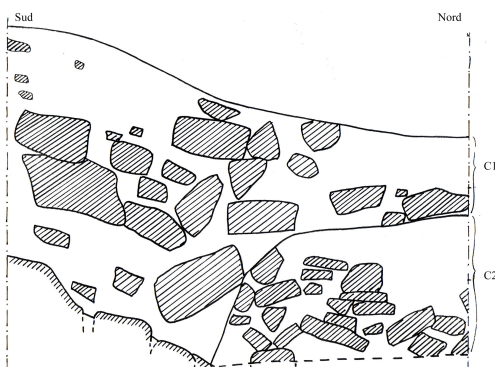


Fig. n° 4. Coupe stratigraphique du sondage 1 par Philippe. Couanon.

Longueur du sondage : 2,35 m.

C1 : terre grise friable.

C2 : terre ocre du causse.

2.6.1 - La tour est

Calvet la signale à 31 m de la falaise est, et la fait fouiller. Voici un extrait du début de son compte rendu, suivi du résumé de la suite :

« Les ouvriers furent d'abord placés en regard du point avancé est et à la base du talus formé par les ruines : ils creusèrent une large tranchée qui, les coupant à angle droit, devait mettre au jour leur base et les éléments dont elles se composent.

Le roc, qu'une légère couche de terre végétale couvre à peine, parut bientôt coupé droit et creusé à la profondeur de 1,80 m. Le fossé dont on trouvait l'escarpe, fut déblayé dans toute sa largeur, 5,20

m, et nous vîmes la base d'une tour qui présente, au midi, la forme circulaire, mais dont les côtés est et ouest se prolongent par lignes droites et parallèles. Elle est bâtie, dans sa partie basse en blocs calcaires, de grandeur moyenne, mais inégaux. À 1,40 m de hauteur, le mur forme une retraite et repose là, sur une assise de pierre de grès, décrivant un plan incliné sur 35 cm de hauteur, et qui couvre la base formant son empattement.

La partie circulaire de la tour est démolie jusqu'à environ 1 m au-dessus de l'assise ou cordon de grès. Le mur qui la forme a 1 m et quelques centimètres d'épaisseur ; il est bâti en pierre calcaire de petite dimension et cimenté dans toutes ses parties... ».

En voulant vider la tour, ils trouvent un mur de refend, parallèle au rempart et postérieur à la tour. En effet, il repose sur un fort lit de chaux qui lui-même recouvre une couche de pierraille mêlée à de la brique brisée remplissant toute la surface intérieure de la tour.

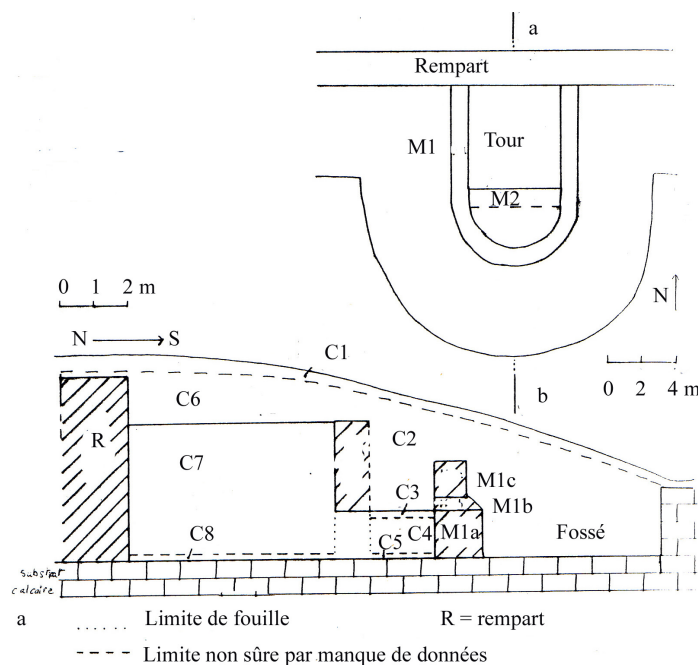


Fig. n° 5. Essai de représentation d'un plan et d'une coupe (a-b) stratigraphique de la tour est, d'après le compte rendu de fouille de F. A. Calvet.

M1 : mur de la tour.

M1a : base « en blocs calcaires de grandeur moyenne mais inégaux ». Largeur : 1,35 m.

M1b : assise en pierre de grès avec plan incliné de 35 cm de hauteur.

M1c : « bâti en pierre calcaire de petite dimension et cimenté ». Largeur : 1 m.

M2 : mur de refend, largeur non donnée.

C1 : terre végétale.

C2 : couche sur laquelle aucun renseignement n'est donné.

C3 : « forte couche de chaux ».

C4 : couche de pierres mêlées de briques.

C5 : base contenant « des débris de poteries, des matières ligneuses brûlées, des ossements d'animaux, des fragments d'un crâne humain, une médaille (Tétricus, 3^e siècle) et le fer d'une flèche barbelée ».

C6 : couche de démolition de la tour, sans mention de matériel archéologique. `

C7 : couche avec de nombreux ossements d'animaux, des fragments de poterie, un crâne d'enfant, un poinçon en os, une médaille (Maximinus, 3^e siècle).

C8 : couche avec un fragment de chaîne en bronze ou cuivre, un pied de vase, des ossements d'animaux, des coquillages, des clous, des charbons de bois, un emporte-pièce et une médaille (peut-être Hadrien, 2^e siècle).

Dessin Guy Castéran.

En voulant vider la tour, ils trouvent un mur de refend, parallèle au rempart et postérieur à la tour. En effet, il repose sur un fort lit de chaux qui lui-même recouvre une couche de pierraille mêlée à de la brique brisée remplissant toute la surface intérieure de la tour.

Au-dessous, ils ont trouvé « *des débris de poteries, des matières ligneuses brûlées, des ossements d'animaux, les fragments d'un crâne humain, le fer d'une flèche barbelée et une médaille* » d'un empereur Tétricus et ceci entre le mur de refend et la parie circulaire.

Dans l'autre partie de la tour, sous 1,50 m de décombres (terre et blocs de pierre), il y avait aussi de nombreux ossements d'animaux, une écaille d'huitre, des fragments de poteries, des clous, une lame de couteau... Et aussi une monnaie de Maximin et beaucoup plus bas une autre d'Hadrien.

Il n'y avait pas trace d'ouverture, ce qui amène Calvet à conclure que l'accès à la tour devait se faire au-dessus de la partie alors conservée, qui tant pour la tour que pour le rempart est haute de 6 m à partir du fond du fossé. Des trous carrés dans le mur devaient correspondre à des poutres de planchers, à 1,80 m du sol et à un peu plus d'un mètre plus haut.

Cette tour a une largeur de 7,35 m et une longueur de 10,40 mètres y compris l'arrondi.

Calvet indique qu'elle est adossée au rempart, donc postérieure à lui. Il rajoute qu'elle « *commande une descente ou sentier escarpé pratiqué de ce côté* ». Ce passage se voit encore.

Aujourd'hui, quelques restes de cette tour sortent du sol, mais sont à l'abri sous des broussailles.

2.6.2 - La tour centrale

Delpon dit qu'elle présente un demi-cercle du côté opposé au mur, tout comme celle de l'est.

Calvet l'a fouillée. Elle est semblable à la tour est, dont elle est éloignée de 37 m, avec les mêmes dimensions, mais sans le mur de refend. Ceci lui confirme que, dans la tour est, le mur de refend est bien postérieur au reste de la construction. Durant la fouille, qui fut incomplète, il trouva toujours de la poterie, des « *cylindres à fronde* », et une monnaie de Postumus.

Aujourd'hui, aucun reste n'apparaît, l'éboulis devant en recouvrir la base.

2.6.3 - Le bastion ou la tour ouest

Il laisse un passage entre lui et la falaise. C'est la seule entrée repérée vers la pointe de l'éperon.

Delpon dit d'abord qu'il est formé « *par une tour et par une autre masse de maçonnerie qui se termine en quart de cercle au nord, et présente deux petits bastions, demi-circulaires, à l'orient* ». Puis il ajoute que c'est un rectangle de 16 m sur 6 m. L'absence de plan fait défaut.

Calvet déclare que ses dimensions sont de 11,30 m de profondeur sur 12 m de largeur.

Il décrit d'abord le passage : « *Cette entrée présente une largeur de 4 m. On y arrive par une rampe assez douce d'abord, et qui, maîtrisée par le camp, est formée par une couche de roc calcaire dont la position horizontale présente une inclination du nord au midi* ». Elle est bordée côté ouest par la falaise et à l'est par un mur de soutènement (probablement calcaire) recouvert d'un parapet en pierre de grès taillée. Il pense que ce grès faisait partie d'une construction antérieure et signale « *qu'on a déjà commencé à enlever ces pierres pour construire un four, Juillet 1837* ».

Calvet se demande s'il n'y aurait pas eu un pont-levis. La fouille lui permet de déclarer :

« *Placés sur ce mur de soutènement, les ouvriers se trouvèrent au pied de la tour qui commande l'entrée. Cette construction s'avance au midi et forme un pentagone à côtés inégaux, dont le plus large est celui contigu au rempart. Son point de départ ouest est encore caractérisé par une sorte de tourelle massive, à forme circulaire, ayant 2 m de diamètre, et placée précisément au-dessus de l'entrée que nous venons de décrire, et du point où aurait été le pont-levis.*

Cette tour, dont le côté est est perpendiculaire au rempart, a son cinquième côté formé par la section des côtés sud et ouest... La construction est de même nature que le rempart, les murs sont aussi cimentés dans toutes leurs parties... L'angle dominant la rampe d'accès ... est garni à l'extérieur d'une sorte de placage ou contrefort, formant tourelle, composé de gros blocs inégaux non cimentés, mais posés avec soin... ».

L'intérieur de la tour forme une terrasse de pierres calcaire posées avec soin, mais non cimentée. À 6 m au-dessus du fossé, elle était recouverte d'un pavement de *tegulae* de 50 x 40 cm, pris dans une forte couche de chaux. Mais il n'en restait que 7 en place. L'ensemble était recouvert d'une couche de pierre provenant de l'éboulis des murs, dans laquelle Calvet trouva « une médaille d'Aurélien et une de Constantin, un poinçon ou aiguille à cheveux en bronze, un autre en os, deux cuillers et fragments de cuillers en bronze, deux en os, un anneau de fuseau en plomb, des fragments de vases et des plats en poterie, présentant des dessins variés ; des clous, un ciseau à tailler la pierre, une bague chevalière en bronze ; la partie du ferrement destinée à recevoir le loquet d'une porte, etc. ».

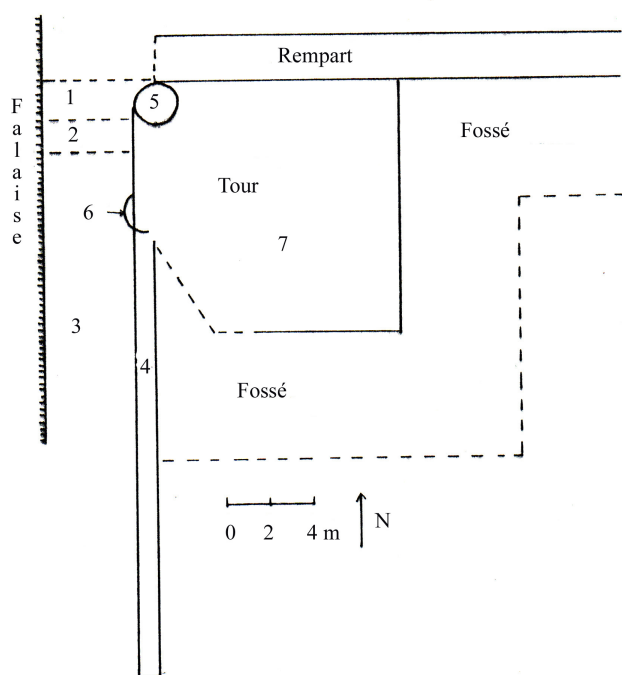


Fig. n° 6. La tour ouest.

Essai de représentation d'un plan, d'après le compte rendu de fouille de F. A. Calvet.

- 1 : « reste de construction cimentée »
- 2 : « massif construit à chaux et sable »
- 3 : « rampe ... formée par une couche de roc calcaire dont la position horizontale présente une inclinaison du nord au sud »
- 4 : mur de soutènement
- 5 : « tourelle placée précisément au-dessus de l'entrée ». Peut-être était-elle en face du rempart et alors 1, 2 et 5 devraient être déplacés de 2 m vers le nord
- 6 : « sorte de placage ou contrefort formant tourelle »
- 7 : terrasse pavée de *tegulae* prises dans la chaux.

Dessin de Guy Castéran.

Calvet ajoute : « Le massif en pierre dont nous venons de parler ne dépasse guère l'alignement donné par l'angle sud-sud-ouest, de telle sorte qu'il laisse à l'ouest un espace d'environ 2,80 m entre sa base et le mur extérieur de la tour ». Mais il ne précise pas ce qu'il y avait entre les deux.

Aujourd'hui, le passage est toujours visible entre la falaise et une plate-forme surélevée et horizontale, recouverte d'herbe et de terre, et qui laisse deviner les restes de ce bastion ouest.

2.7 - Le fossé central

Il se situe entre le mur aux 3 tours et la Col, en travers de l'éperon. On peut encore en voir des traces.

Delpont précise : « On reconnaît à 34 m des bastions, les vestiges d'un fossé long de 100 m et large de 4 : on n'a pu connaître sa profondeur à cause des pierres et des terres dont il est rempli ».

Calvet le signale, sans donner ses dimensions. Il ajoute qu'il est presque comblé et qu'il est bordé de gros blocs.

Castagné évoque « *les traces bien apparentes d'un fossé qu'on avait commencé de creuser dans le roc pour défendre la forteresse ... que nous avons tout lieu de croire contemporain de ces ruines* ». Donc du Haut Moyen Âge.

2.8 - Le Champ noir

Il doit son nom à la couleur de la terre qui contraste avec le rouge habituel du causse.

Delpont dit qu'on y voit des débris d'amphores.

Castagné dit que comme on ne peut lui rattacher ni château ni autres constructions propres à l'habitation, l'espace défendu par le mur aux 3 tours n'était qu'un lieu d'asile temporaire. Par contre, comme déjà dit plus haut, il considérait que c'était une enceinte sacrée gauloise : « *Sur tout le plateau, principalement dans la partie que nous considérons comme ayant été réservée à une enceinte sacrée, on aperçoit à la surface du sol une grande quantité de tessons de poteries gauloises* ».

C'est dans ce champ que Philippe Couanon a effectué ses 4 sondages⁵. Le premier concernait le mur comme nous l'avons déjà vu, et les 3 autres se trouvaient en 3 endroits différents du champ.

Le second a débuté par l'enlèvement d'une première couche de terre, anciennement labourée, de couleur grise et épaisse d'environ 20 cm. En dessous, une seule autre couche a été identifiée. Elle était constituée de blocs calcaires de dimensions variées, de 10 à 40 cm, placés dans toutes les positions, et entourés de terre grise. Elle contenait une importante quantité de matériel archéologique, surtout de la céramique. Il y avait entre autres :

- 4 monnaies peu profondes, entre 20 et 28 cm de la surface, datées dans la fourchette 275 à 285
- un vase entier en céramique à pâte noire et gros dégraissant de La Tène D (de – 150 à – 50). Posé bien horizontalement, il était recouvert par une pierre plate calcaire qui lui servait de couvercle et placée là volontairement. La terre qu'il contenait n'a rien livré⁶ (fig. 9, n° 1)
- un bracelet réalisé avec une feuille de bronze de 0,4 mm d'épaisseur, avec un décor incisé
- un petit objet de bronze ressemblant à une douille, intact du côté du possible emmanchement et brisé de l'autre où semble se trouver un trou
- une fibule en bronze avec décor.

Au fond, le substratum rocheux calcaire était entrecoupé par des interstices larges de 10 à 20 cm. Ils étaient remplis de la terre rouge naturelle du causse, sans aucun matériel archéologique, à l'exception d'un éclat de silex, apparemment un fragment d'outil très usé. Dans la terre grise, juste à son contact avec le rocher naturel, fut trouvée une lame chasséenne en silex.

Dans le 3^e sondage, sous la terre arable, il y avait une « *couche de terre brune avec des déchets de démolition* » qui recouvrait un niveau de circulation presque horizontal. Ph. Couanon le décrit ainsi : « *il est constitué d'un cailloutis aux éléments de petit module liés par une terre marneuse salie et tassée par le passage, ce qui lui confère une relative dureté ; épais de quelques centimètres seulement, il renfermait un volume important de morceaux de poterie de taille très réduite, surtout en surface, et de multiples petits ossements de rongeurs et de volailles. Au vu de l'agencement et de l'irrégularité provoquée par le cailloutis, il semble raisonnable d'y reconnaître un sol de cour, conservé*

⁵ - Pour la description des fouilles de Philippe Couanon, je me suis servi de son compte rendu, mais aussi de mes propres notes. Ph. Couanon, en tant que responsable de l'opération, a rédigé les notes de fouilles, puis le rapport. Mais comme j'avais participé à ce chantier en tant que fouilleur de base, j'avais pris quelques photos et notes. Les petits objets avaient été confiés à Gilles Fau et moi-même pour les photographier. Nous les avons faits expertiser par quelques amis archéologues que nous devons remercier : Laurent Carroza, Jean Gascó, Jean-Pierre Lagasquie et Guy Maynard.

⁶ - La future analyse en laboratoire évoquée dans le rapport n'a apparemment pas pu avoir lieu.

dans ce secteur excentré (angle nord-est du pré) où le labour a été moins profond ». Au-dessous une couche de terre grise avec encore du cailloutis surmonte le substrat.

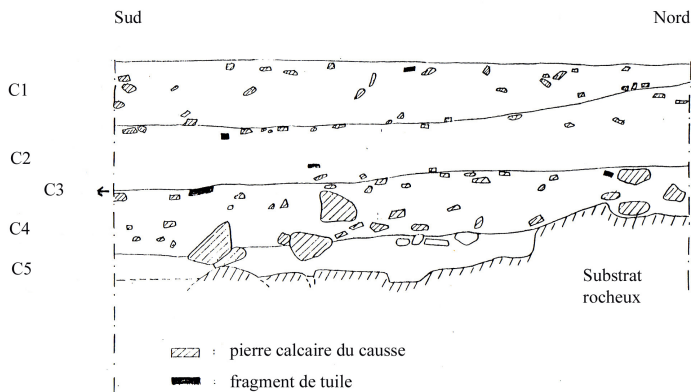


Fig. n° 7. Coupe stratigraphique du sondage 3 de Philippe Couanon.

C1 : terre arable
 C2 : terre brune plus déchets de démolition
 C3 : niveau de circulation
 C4 : terre grise plus cailloutis compact
 C5 : argile ocre du cause.
 Longueur du sondage : 2 m.

Dessin : Ph. Couanon.

Le 4° sondage était isolé des autres, près du mur servant de limite ouest à la parcelle.

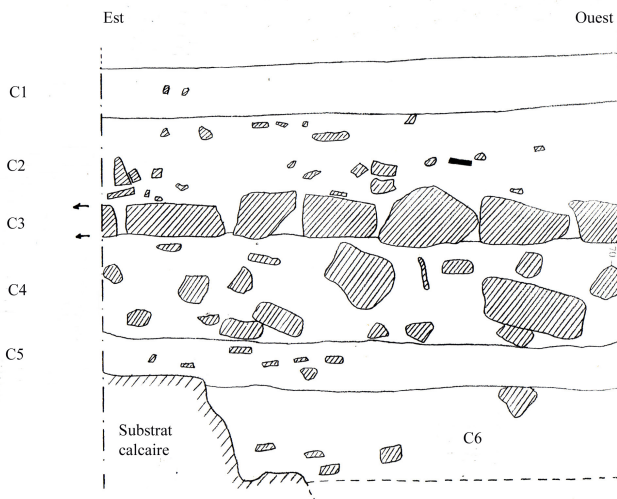


Fig. n° 8. Coupe stratigraphique du sondage 4 de Philippe Couanon.

C1 : terre arable
 C2 : terre grise plus débris de démolition
 C3 : base du muret en pierre sèche
 C4 : terre brune plus débris de démolition (pierres plus fragment d'amphores)
 C5 : terre brune et débris (plus fins)
 C6 : terre ocre du cause
 Longueur du sondage : 2 m.

Dessin : Ph. Couanon.

Comme toujours, la couche de terre arable est d'abord enlevée. Au-dessous, il y avait une forte couche de terre grise, semblable à celle du sondage 2. À une cinquantaine de centimètres du sol, est apparu un mur dont il ne restait qu'une seule assise ; dans son rapport, Ph. Couanon dit qu'il y en a 2, mais il n'en a bien dessiné qu'une sur la coupe stratigraphique de ce sondage. Il était présent sur toute la longueur du sondage, parallèle à la berme et pris dans elle. On n'en voyait donc aucune extrémité et qu'une seule face. Les blocs étaient sommairement taillés.

Mobilier trouvé dans les fouilles de Philippe Couanon (fig. 9, n° 1 à 10), dessins de Guy Castéran et Gilles Fau.

- Fig. 9, n° 1 - Un vase de La Tène D, pâte noire, gros dégraissant (sondage n° 2),
- Fig. 9, n° 2 - Un tesson de céramique tournée, la pâte est grise, le dégraissant très fin, un décor est réalisé au poinçon (sondage n° 1).
- Fig. 9, n° 3 - Moule cassé qui est destiné à couler des objets en bronze, calcaire blanc (sondage n° 4). fragment de bracelet réalisé avec une feuille de bronze de 0,4 mm d'épaisseur, avec décor incisé (sondage n° 2).

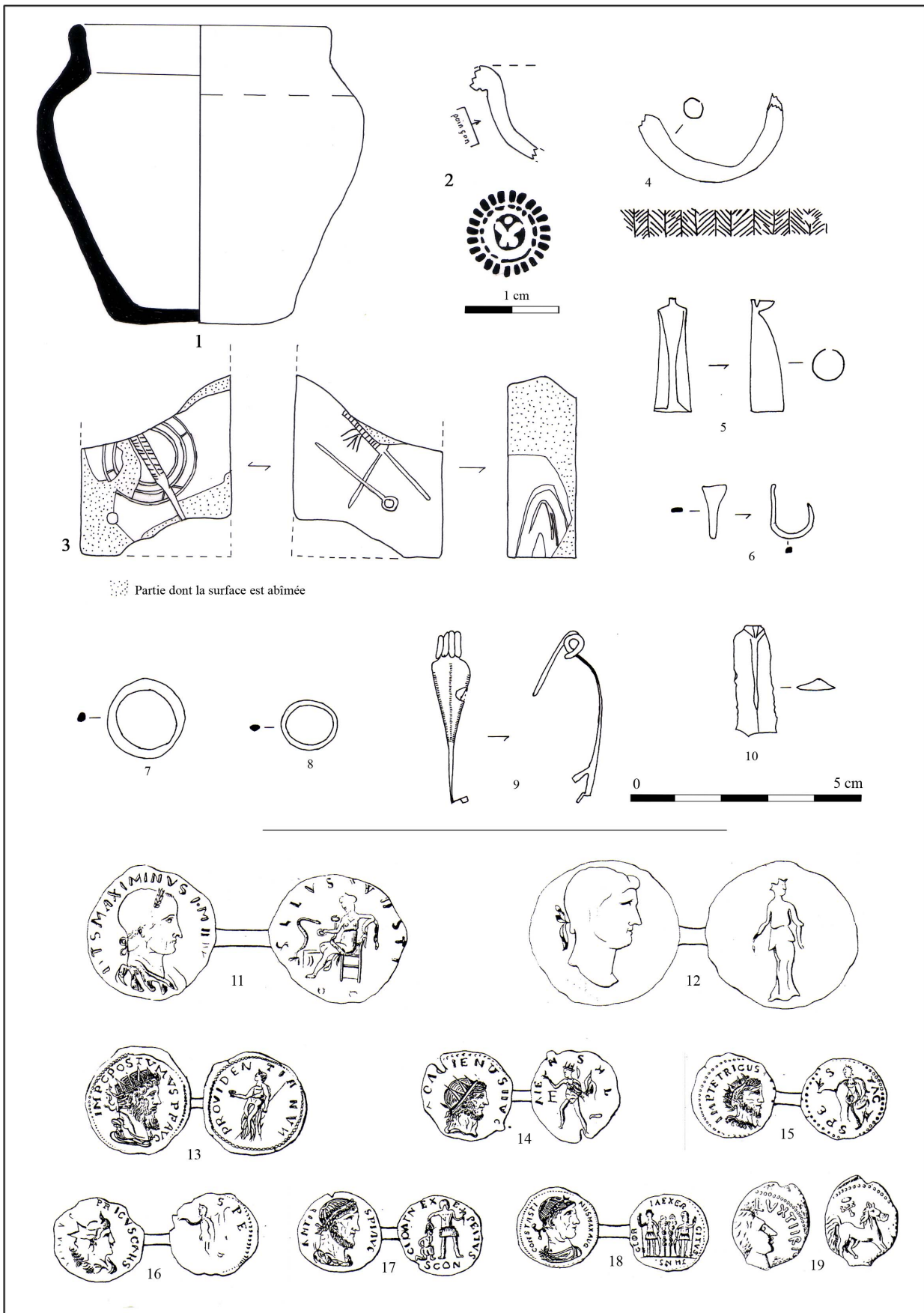


Figure n° 9. Les Césarines, n° 1 à 10 : mobilier trouvé dans les sondages de Philippe Couanon.
 N° 11 à 18, médailles trouvées aux Césarines dans les fouilles dirigées en 1836 et 1837 par Monsieur Calvet.
 N° 19, monnaie de Luctérios, d'après A. Viré.

- Fig. 9, n° 4 – Un fragment de bracelet réalisé avec une feuille de bronze de 0,4 mm d'épaisseur, avec décor incisé (sondage n° 2).
- Fig. 9, n° 5 - Objet en bronze, douille (?) intact du côté de l'emmanchement, brisé de l'autre à l'endroit où il semble percé d'un trou (sondage n° 4).
- Fig. 9, n° 6 - Crochet (?) en bronze (sondage n° 4).
- Fig. 9, n° 7 - Anneau en bronze, diamètre extérieur de 25 à 26 mm (sondage n° 4).
- Fig. 9, n° 8 - Anneau en bronze, diamètre extérieur de 16 à 18 mm (sondage n° 4).
- Fig. 9, n° 9 - Une Fibule en bronze de type Nauheim. Le ressort est à 4 spires et corde interne. Le porte-ardillon cassé de forme trapézoïdale est ajouré. L'arc triangulaire martelé, très légèrement concave, a un décor estampé. Cette fibule appartient au type 5a défini par Michel Feugère. La période principale de fabrication et d'usage de cette fibule est maintenant datée de La Tène D1.
- Fig. 9, n° 10 - Silex, lame chasséenne (sondage n° 2).

Aucune unité stratigraphique ne put être mise en rapport avec la construction de ce mur.

En effet la couche de remblais (blocs de dimensions variées entourés de la terre grise) qui s'appuyait contre lui avait sa base au-dessous de celle du mur et sa surface supérieure bien au-dessus du même mur. Même si, dans sa coupe stratigraphique, Ph. Couanon fait une différence entre la terre supérieure au mur, grise, et celle de dessous qu'il dit brune. Dans son rapport, il dit : « *il semble qu'il faille lui attribuer une datation tardive, au sein d'une construction légère* ». Pourtant, une monnaie de « type Potin », du 1^{er} siècle après le Christ, se trouvait dans cette couche de terre au-dessus du mur ; ceci contredirait son hypothèse de datation. Il y avait aussi :

- beaucoup de tessons d'amphores ;
- un petit moule abîmé, en calcaire fin et blanc, destiné à couler des objets en bronze ;
- une sorte de petit crochet en bronze ;
- deux anneaux aussi en bronze, sans décor, de diamètre extérieur l'un de 16 à 18 mm et l'autre de 25 à 26 mm.

À 1 m de profondeur, apparaissait un niveau horizontal formé de blocs calcaires et de tessons à plat. Il surmontait une couche toujours formée de terre grise et de blocs calcaires.

Quand le substratum apparut, la terre était toujours grise, contrairement au sondage n° 2. Et dans ses interstices, en fonction de la profondeur, elle devenait gris-rouge, puis rouge.

3 - Autres particularités

3.1 - Les grottes

Delpon indique que du côté ouest du roc du Cayla, entre la pointe de l'éperon et le mur aux 3 tours « *on remarque deux grottes qui ont chacune deux issues, l'une sur le plateau et l'autre au pied du rocher, élevé ici de 30 m. On croit qu'elles communiquent, par des galeries également naturelles, avec un long souterrain parcouru par le ruisseau du Cayla. C'est par ces cavités sans doute que les troupes s'approvisionnaient d'eau* ». Il pense que des troupes de César sont venues camper sur les Césarines.

Castagné indique, avec juste raison, que ce ne sont que deux failles qui ne communiquent pas entre elles et n'ont aucune relation avec le ruisseau de Mandines, dit aussi du Cayla.

Voici un petit paragraphe que Louis Galtié a bien voulu écrire pour cet article.

« En fait, à la pointe du Cayla, il existe de nos jours 5 cheminements permettant de relier la plate-forme au pied du rocher (2 sentiers escarpés et 3 failles dont une seule mérite la dénomination de grotte). Le plus connu et le seul qui fut largement utilisé au long des siècles passés est celui de la *grotte ou carrière des huguenots*. Il a entre autre particularité celle d'amener très aisément du plateau à la source située juste en dessous, à l'embranchement avec le chemin de *la caussada* allant du bourg de Saint-Jean au hameau du Causse. Cette source peu connue mais régulière et

relativement abondante est captée dès sa naissance et canalisée jusqu'à la ferme de La Parro. On peut penser que c'est cette singularité (accompagnée de l'existence d'un diverticule de la grotte qui s'enfonce très avant dans le rocher) qui a nourri la légende du réseau souterrain évoqué par Delpon. À noter aussi que le terrain plus ou moins encombré d'éboulis situé entre le rocher et *la caussada* s'appelle *las illas*. Diverses interprétations ont été avancées pour expliquer la dénomination d'*huguenots* : la plus vraisemblable est celle d'un bivouac défensif des troupes du chef de guerre protestant Bessonies lorsqu'elles guerroyèrent dans le secteur à la fin du XVI^e siècle.

« Par ailleurs, ce passage où un antique figuier (disparu lors des gelées de 1956) servait de rampe pour achever de se hisser sur le Cayla, recèle d'autres curiosités : une *Pierre écrite ?* (située, paraît-il, sur la paroi gauche du boyau dans la montée), mais aussi une grotte secondaire dite *des allumettes* ou plutôt de *l'allumetaire*. C'était le repaire dans les temps récents (vers la fin du XIX^e siècle ou même plus tard) d'un contrebandier fabriquant d'allumettes qui échappaient au fisc ; ce marginal disposait en réalité de plusieurs caches dans cette zone tout au long du grand surplomb de la falaise calcaire.

« Enfin, on peut signaler, pour les curieux, le nom (attesté au moins depuis le XVIII^e siècle) de la petite faille située tout à fait à l'extrémité de l'éperon : le trou de l'aiguille ou *lo traouc de la guilha* ».

3.2 - Les blocs de rochers.

Calvet signale qu'en avant du fossé qui borde le mur aux 3 tours « *on a fait une sorte de retranchement consistant en gros blocs de pierre, séparés entre eux par des espaces inégaux ; ils formaient comme une auréole couronnant chaque tour circulaire* ». Il a vu aussi d'autres gros blocs calcaires bordant le fossé central ainsi que le haut des falaises, « *destinés sans doute à être roulés sur les assaillants qui tenteraient de gravir l'escarpement du rocher. Plusieurs de ces rocs sont en place sur l'extrémité de la corniche ; ils sont en équilibre sur des petites pierres et menacent de leur chute la vallée qu'ils dominent. Les points sur lesquels on a lancé des blocs pareils sont marqués par le brisement des roches, par des fragments de briques cylindriques ; on y trouve parfois des morceaux de bronze ou de fer, des médailles : une seconde bague chevalière a été recueillie parmi ces débris ; bien évidemment ces restes constatent des points d'agression et de lutte* ».

Castagné a aussi observé ces blocs de pierre, précisant qu'ils étaient plus nombreux au moment des fouilles de Calvet. Il pense lui aussi que les blocs qui sont présents au pied des falaises y ont été précipités par les Gaulois, ajoutant que c'était un moyen de défense classique de ce peuple.

3.3 - Les chemins

Delpon signale reconnaître les traces d'un ancien chemin rejoignant les ouvertures respectives de la Col et du mur aux 3 tours : « *il est indiqué par la disparition des pierres et le nivellement des terres* ».

Calvet les a vues aussi. Il mentionne en plus un autre chemin, alors en partie en culture, partant aussi de l'entrée du mur aux 3 tours et « *suivant la corniche du rocher dans la direction est et conduisant vers l'extrémité supérieure de la vallée de Tourel* ».

3.4 - Le pied des falaises

Au pied des falaises et dans les pentes adjacentes, la prospection permet d'observer un peu de matériel archéologique que l'érosion a entraîné en bas du plateau, ou reste de l'activité des occupants des Césarines à l'extérieur des éperons.

À Tourel, ont été repérés des scories et à Valette de la sigillée.

Un « *rauloir magdalénien, discoïde, finement retouché, en silex gris clair, piqueté de spicules noires* » aurait été trouvé dans une vigne en contrebas de la pointe du causse de Lauriol⁷.

Mais c'est dans la Combe Mandine que les observations sont les plus nombreuses : des silex (éclats, 1 morceau de lame et 1 « *rauloir* » d'époques indéterminées, mais aussi une pierre à fusil), des fragments de céramique commune gallo-romaine, d'amphores, de *tegulae*, 1 de campanienne, de sigillées, 1 de sigillée claire, des galets dont certains correspondent par leur forme et leurs dimensions à ceux que Castagné a signalés sur la Col du Cayla.

4 - Autres découvertes

Les mentions du matériel trouvé ont été données lorsque nous avons évoqué les divers lieux de fouille.

Mais Calvet ajoute quelques indications se rapportant à l'ensemble du produit de ses fouilles, indépendamment de l'endroit où il l'a trouvé :

- « *les ossements sont arrivés au dernier degré de vétusté ... presque toutes les parties poreuses ont été décomposées* »

- « *les quelques morceaux de verre exhumés par les fouilles sont arrivés à ce degré où le verre semble composé de feuilletés ou écailles d'une finesse extrême se détachant par le frottement ...* »

- « *les fragments de poterie appartiennent à des qualités diverses, mais toutes remarquables par la finesse de la pâte et la pureté des lignes saillantes qui les sillonnent. On distingue des restes de vases destinés à subir l'action du feu, des fractions d'amphores, des parties de vases, des plats de couleur grise avec des dessins en creux, d'autres guillochés, d'autres en poterie dite noire, dont la pâte est grise mais revêtue à l'extérieur d'un vernis encore luisant et couleur d'ébène. Plusieurs en poterie rouge, couverte d'un vernis rouge couleur cire à cacheter ; un de ceux-ci a des dessins en relief, parmi lesquels on trouve des feuillages, une figure d'homme, etc.* » C'est manifestement de la sigillée.

- « *les flèches, ferrements, etc. n'ont d'autre caractère distinct qu'une existence pour ainsi dire toute de rouille* »

- « *les cuillers en bronze ... ont une forme remarquable par sa légèreté et le peu de matière employée. Ceux en os paraissent avoir servi à un usage fréquent* »

- « *les bagues chevalières ont leur chaton rempli d'une matière rouge et presque à la consistance de la pierre. Une est en bronze et conserve encore les restes de la dorure dont elle était couverte. L'autre est en cuivre ... et le dessus de son chaton est couvert d'une feuille d'argent très mince et sur laquelle un dessin est gravé en creux* ». Il ne précise pas lequel.

Ph. Couanon signale qu'il a trouvé quelques tessons de céramique campanienne, mais sans préciser dans quel sondage, quelle couche, ni si on connaît le type ou la forme de la poterie. Dans le matériel trouvé aux Césarines, Lionel Isac a repéré de l'amphore Dressel I et des pesons ou fusaïoles. On ne sait pas ce qu'est devenu le matériel trouvé par Paramelle, Calvet, ni Castagné. Celui de Couanon, au moins pour les monnaies, les petits objets et l'urne, a été déposé au Service Régional de l'Archéologie de Midi-Pyrénées.

Il a également été trouvé des tessons de poterie grise et noire, tournée de la fin de La Tène ou du début de l'époque romaine : fragments d'amphores vinaires italiques ; urnes cinéraires en terre, encadrées de pierres plates ; céramique sigillée découverte par F.-A. Calvet et Richard (vase Drag. 37 de la Graufesenque, à la fin du premier siècle. Des *tegulae* et un pavage, mis au jour par F.-A. Calvet sont les seules traces connues d'habitat. Enfin, Jean Martzloff a trouvé plusieurs objets, un pied de statuette en bronze, longueur 80 mm ; 1 rouelle en amande (plomb) ; un cœur en bronze, longueur 50 mm. Ces artefacts sont conservés par le propriétaire du terrain.

⁷ - Clair André. La vie préhistorique autour du bassin de Saint-Céré. Bulletin de l'Association des amis du passé de Saint-Céré, n° 9, p. 26.

5 - Les monnaies trouvées aux Césarines.

Type	Antoninianus	Antoninianus	Antoninianus	Antoninianus	Antoninianus	Potin, imitation de monnaie massaliote
Autorité	Tétricus, 271-273 ?		Tétricus, 271-273	Tétricus, 271-273		
Région	Empire romain		Empire romain	Empire romain		
Légende droit	///-S PF AVG		///TRICVS PCI	IMPCT-		
Champ droit	Buste radié à droite		buste radié à droite	buste radié à droite	buste radié à droite	Tête féminine diadémée (ceinte d'un bandeau), les cheveux relevés en chignon, à droite
Légende revers	///AVGG		SPES-PVBLICA		//AVG	
Champ revers	à gauche tenant un bonnet et un bâton		à gauche tenant un rameau en main droite			Taureau couché à droite
Atelier	indéterminé	indéterminé	indéterminé	indéterminé	indéterminé	
Datation	275-285 : fourchette : siècle : 3	275-285 : fourchette : siècle : 3	275-285 : fourchette : siècle : 3	275-285 : fourchette : siècle : 3	275-285 : fourchette : siècle : 3	Fourchette : siècle : 1
Métal	Ae	Ae	Ae	Ae	Ae	Ae
Poids	1,00	2,58	1,31	1,59	0,85	
EC	Normal	Normal	Normal	Usé		
Réf.						Muret-Chabouillet 227
Numéro	1	2	3	4	5	6
Situation	Couche	Couche	Couche	Couche	Couche	Couche

Figure n° 10 - Monnaies trouvées dans les sondages de Ph. Couanon : étude de Jacqueline Pilet-Lemière, CRAM-ERA 2 du CNRS, université de Caen, 19 décembre 1991.

				16		
				15		
				14		
				13		
				12		
				11		
				10		
				7		
18 1	2	17 3	6	5 9 4	8	
-100	J.-C	+100	+200	+300	+400	

Fig. 11 - Report des monnaies trouvées aux Césarines, sur une ligne chronologique.

Référence des monnaies : numéro, empereur, date de son règne ou de l'usage de la monnaie, fouilleur ou auteur
 1 et 2 : Auguste, -27 à +14 (Paramelle) 3 : Néron, 54 à 68 (Paramelle)
 4 : Tétricus, 271 à 274 (Calvet) 5 : Maximin, 235 à 238 (Calvet)
 6 : Hadrien, 117 à 138 (Calvet) 7 : Aurélien, 270 à 275 (Calvet)
 8 : Constantin, 306 à 337 (Calvet) 9 : Gallien, 253 à 268 (Calvet)
 10 : Tétricus fils, 274 (Calvet) 11 : Postumus, 260 à 269 (Calvet)
 12, 13 et 14 : Tétricus, 275 à 285 (Couanon) 15 et 16 : type Antoninianus, 275 à 285 (Couanon)
 17 : type Potin, 1^{er} siècle après J.-C (Couanon) 18 : Lucterius, 2^e moitié du 1^{er} siècle avant J.-C (Viré)

6 - Conclusion

Que peut-on tirer comme conclusion des rapports des fouilles anciennes ? La première chose à relever, même si c'est une lapalissade, c'est leur existence. Un rapport et une publication aussitôt les fouilles achevées n'étaient pas si fréquents au XIX^e siècle. Et même de nos jours ... ! Bien sûr, l'archéologie était encore balbutiante. Ces fouilleurs ne se sont surtout intéressés qu'aux murailles. Leur principale question était de savoir qui les avait construites et qui des Gaulois ou des Romains avait établi le camp fortifié par la Col du Cayla. La seconde, rattachée à la première et qui revient toujours pour ce camp : était-ce un habitat permanent ou un refuge en temps de guerre ? Leurs hypothèses doivent être réexaminées. Mais l'équipe Delpon-Paramelle, puis Calvet et enfin Castagné méritent que nous leur rendions hommage.

Delpon déclare : « *Tous ces objets [trouvés dans les fouilles de Paramelle] et l'importance des fortifications nous semblent confirmer la tradition qui l'attribue aux troupes romaines* ». Ne connaissant pas la mention de la Col Sarrasina, il ajoute : « *Le nom de Césarines, que porte ce camp dès les temps les plus anciens, en fait attribuer la construction à César, et il est probable que c'est là qu'il établit quelques légions pour s'assurer de l'obéissance et de la fidélité des Cadurci et même des Lémovici, dont les frontières sont peu éloignées de ce lieu* ».

Pour Calvet, l'ensemble des murailles date du début de notre ère. Le titre de son rapport « *Camp romain des Césarines* » est explicite. Il se laisse surtout guider par les monnaies qui sont apparemment les seuls éléments qu'il puisse dater. Il pense aussi que les céramiques qu'il a trouvées « *présentent les caractères des poteries romaines décrites* » par le savant antiquaire M. de Caumont dans son livre « *Antiquités monumentales* ».

Il pense, et bien sûr c'est une évidence, que les Césarines sont un lieu stratégique. Il déclare « *Sureté, moyens nombreux de pourvoir aux besoins divers, proximité de quatre peuples belliqueux, naguère unis et qu'il fallait surveiller, facilité de maîtriser le cours d'une rivière considérable et de ses affluents (la Bave, la Cère, etc.) : tel sont les résultats évidents d'un campement aux colles Césarines* ». Plus loin, après avoir évoqué la guerre des Gaules et Uxellodunum, il ajoute : « *Et nous savons que le camp des Césarines, placé sur la limite des peuples qui venaient de prendre part à la lutte est une position de surveillance excellente, alors même qu'on le considérait comme isolé des points fortifiés qu'on signale vers Belmont⁸ et le côté du Limousin, ou encore de ce Puy d'Issolu, vers lequel plusieurs auteurs voulurent placer Uxellodunum, et qui pouvait bien être aussi un autre camp retranché, placé sur la limite déjà donnée* ». Il semble penser lui aussi, même s'il ne le dit pas noir sur blanc, que des légions romaines sont venues camper ici.

L'hypothèse d'une nécropole située en dehors de l'éperon barré du Cayla envisagée par Calvet n'est pas à négliger, mais les travaux qui lui auraient été liés n'ont pas été rapportés, mais seulement évoqués.

Le baron Chaudruc de Crazannes fut membre correspondant de l'Institut de France, inspecteur divisionnaire des Monuments historiques... Il n'a pas fouillé aux Césarines mais leur a consacré une petite étude qu'il a publiée dans l'Annuaire du Lot de 1839, à la suite de l'article de Calvet auquel il rend hommage pour la qualité de ses fouilles. Il considère que le site est un camp attribuable aux Gaulois. Il dit que si on y trouve du matériel portant des caractères romains, c'est que les légionnaires ont dû l'occuper temporairement, lors d'expéditions de surveillance. Il ajoute que si l'architecture fait penser à celle des Romains, c'est que les Gaulois ont su les copier. Il pense que ce camp n'était pour les Gaulois qu'un refuge utilisé en temps de guerre. Mais il a l'air de penser, son texte n'est pas très clair, qu'il est peut-être devenu un habitat permanent sous le Bas-Empire.

⁸ - Calvet a fouillé sur les hauteurs de Belmont-Bretenoux, mais ses résultats, non publiés, ne nous sont pas connus.

Castagné reproche à Delpon de penser, comme les gens « *de son temps ... que la présence de briques, de poteries ou de monnaies romaines en un lieu quelconque était une preuve certaine de l'occupation de ce peuple* ». Il est catégorique : « *Des nombreux restes de construction qui existent aux Césarines, il n'en est pas la moindre portion qu'on puisse attribuer aux Romains* ».

Il classe les Césarines « *dans les camps retranchés ou oppida de circonstance ou d'occasion, abandonnés alors que nulle agitation n'était à craindre et servant d'asile dans les moments de danger* ». Et ce contrairement à l'Impernal, Murcens et le Puy d'Issolud qui sont pour lui « *des lieux permanents d'habitation, des villes dans le sens absolu de ce mot* ». Il ne se pose pas la question de savoir où auraient habité ces Gaulois en temps de paix ?

Par contre, il évoque une utilisation religieuse : « *l'extrémité nord du plateau du Cayla, bordé de hautes falaises qui ressemblent à une haute muraille cyclopéenne, paraît avoir été occupée par une de ces enceintes sacrées qu'on retrouve dans les stations gauloises de quelques importances* ». Il mentionne alors les pierres dressées comme rapporté plus haut. Il parle aussi d'une nécropole en dehors de l'éperon barré : « *En arrière de la muraille gauloise qui ferme l'isthme du Cayla, les travaux de la culture ont fait découvrir un assez grand nombre de vases cinéraires, dans lesquels étaient enfermés les restes provenant de la crémation des corps. On a trouvé autour de ces sépultures qu'entourait une rangée de pierres plates, posées de champ, ni armes, ni objets de parure d'aucune sorte* ».

Il achève ainsi : « *Les conclusions particulières à tirer de ce qui précède, en ce qui concerne le camp des Césarines sont celles-ci :*

1° que le camp est d'origine gauloise, que cette position a été primitivement un oppidum occupé en temps de guerre et vide en temps de paix ; que cet oppidum ou camp retranché ne comprenait que le rocher du Cayla ; qu'il était défendu par la grande muraille ou Col du Cayla d'abord, ensuite par les ouvrages de la seconde enceinte qui marquent les pierres dressées ; et en troisième lieu par les gros blocs de rochers rangés sur la corniche ;

2° qu'à une époque relativement plus récente cette position remarquable a été habitée par une population plus nombreuse qui en a grandement élargi les limites primitives ; que les fortifications du Cayla et du Sirieys, ainsi que les retranchements de Benne et du Caussenil, ont été élevées à cette époque ; que cette dernière occupation, de même que les ouvrages de défense qui s'y rattachent, paraissent être antérieurs au X^e siècle ».

Ce dernier paragraphe peut laisser penser que Castagné semblait lui aussi admettre que le camp ne servant que d'abri lors de la construction de la Col aurait pu devenir un lieu d'habitat permanent plus tard ; mais lui non plus n'est pas très clair dans ses écrits concernant ce sujet.

Armand Viré⁹ n'a pas fouillé aux Césarines mais les a visitées et a étudié les résultats des fouilleurs du XIX^e siècle. Parlant de celle du Cayla, il écrit : « *Un certain nombre d'objets appartenant aux époques de Hallstatt et de La Tène ont été rencontrés dans l'intérieur de cet oppidum ... Nous pouvons, semble-t-il considérer cet oppidum comme occupé et fortifié dès l'époque hallstattienne, entre les années 800-500 avant J.-C., sans pouvoir préciser davantage* ». Il est donc le premier à croire à un habitat permanent dès l'âge du Fer.

Dans son ouvrage « *Le Lot préhistorique* », Jean Clottes évoque la Col du Cayla d'après le rapport de Castagné. Il classe cet article dans le chapitre : « *Bronze final et premier âge du Fer – de -1100 à -750 et de -750 à -450 environ* », sans proposer une datation plus précise.

Lionel Isac déclare que si la Col des Césarines a été datée de La Tène 1, cette datation mériterait un réexamen au vu de nouvelles recherches sur ce site.

Aujourd'hui, avec les seules données des anciennes fouilles, nous sommes dans l'impossibilité de classer ces murailles. En effet, pour les cols du Cayla, du Caussenil et de Benne, comme pour le mur et la tour du causse de Lauriol, qui sont en pierre sèche, on ne peut rien proposer de concret. Le

⁹ - Armand Viré (1869-1951) a été directeur de laboratoire de biologie souterraine du Muséum d'histoire naturelle de Paris. Spéléologue, préhistorien et archéologue, il a exploré et fouillé de nombreux sites du Lot.

mur aux 3 tours, avec son mortier « romain » se situe dans une large fourchette : période gallo-romaine ou Haut Moyen Âge.

Pour parler de l'occupation du site, nous ne pouvons que nous appuyer sur les sondages 2, 3 et 4 de Ph. Couanon, dans le Champ noir. La quantité de matériel trouvé dans leurs seuls 6 m² est la preuve d'une occupation de longue durée. Bien qu'il ait été peu étudié, il semble indiquer qu'un habitat a pu fonctionner dans cette parcelle pendant La Tène III, puis au bas Empire, en particulier durant la seconde moitié du III^e siècle¹⁰.

Le report des différentes monnaies sur une échelle chronologique, même si ce n'est qu'un indicateur limité, confirme cette impression (fig. n° 9 à 11). Il n'y a pas eu de trouvailles indiquant une occupation préhistorique ancienne. Le silex chasséen trouvé au fond d'un sondage de Couanon est le seul élément connu pour cette époque. Y a-t-il eu une occupation aux âges des métaux comme peuvent le faire penser les évocations de dolmens et de *tumulus* ? L'absence de rapport de leurs fouilles ne permet pas d'en dire plus. Et si la Col du Cayla datait du Bronze final ou du premier âge du Fer, comme certains l'évoquent, on n'a pas encore trouvé de matériel de cette époque-là. Finalement, ce n'est qu'une infime partie des Césarines qui a été sondée.

Bibliographie

- **Buchsenschutz (O.)**, Izac (L.), 1997 (2000) – *L'habitat de l'Age du Fer dans le Quercy. Historique des recherches et perspectives actuelles, dans Aspects de l'Age du Fer dans le Sud du Massif Central*, Actes du XXI^e Colloque international de l'A.F.E.A.F. Conques-Montrozier, 1997, (M.A.M., 6, 2000, p. 105-116.
- **Buchsenschutz (O.)**, 1984 - Structure d'Habitats et fortifications de l'âge du Fer en France septentrionale. *Mémoire de la Société Préhistorique Française*, t. 18, voir p. 179.
- **Calvet (F.- A.)**, 1839 - Recherches nouvelles sur le camp romain des Césarines. *Annuaire du Lot*, p. 1-18, 1 planche hors texte. Réédité dans les bulletins de *l'Association des amis du passé de Saint-Céré* n° 8 et 9.
- **Castéran (G.)**, 1993 - Les anciennes fouilles des Césarines. *Annales des Rencontres archéologiques de Saint-Céré* n° 1, p. 37 à 61.
- **Cessac (J.-B.)**, 1862 - *Etudes historiques. Commentaires de César. Uxellodunum. Notices complémentaires touchant l'examen historique et topographique des lieux proposés pour représenter Uxellodunum*. Paris, E. Dentu, Libraire-éditeur, Palais-Royal, in-8°, 31 p.
- **Chaudruc de Crazannes**, 1839 - *Nouvelles conjectures sur le camp des Césarines près de la ville de Saint-Céré*. Cahors, Plantade, 49 p.
- **Clottes (J.)**, 1969 - Le Lot Préhistorique. *B.S.E.L.*, t. XC, 2, p. 1-273 (pagination spéciale) avec addition et correction, *B.S.E.L.*, XCII, 1971, p. 287-302, voir p. 225.
- **Couanon (Ph.)**, 1992 - Les Césarines (compte rendu des travaux de 1991). *Bulletin de l'Association des amis du passé de Saint-Céré* n° 17, p. 38 à 48. *Annales des Marbrière Rencontres archéologiques de Saint-Céré*, n° 1, 1993.
- **Delpon (J.-A.)**, 1831) - *Statistique du département du Lot*. Paris, Bachelier, et Cahors, G. Richard, 2 vol., t. 1, p. 418-421 et t. 2, p. 17.
- **Depeyrot (G.)**, 1979 – Inventaire des monnaies antiques du Musée de Cahors. *B.S.E.L.*, C, p. 126-135 ; p. 167-168.
- **Depeyrot (G.)**, 1985 - *Les Monnaies antiques des départements des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne, du Tarn-et-Garonne et du Lot*. Société de Recherches Spéleo-archéologiques du Sorézois et Révélois, p. 153-160.).
- **Depeyrot (G.)**, 2002 - *Le numéraire celtique : II, La Gaule des monnaies à la croix*. Wetteren : Moneta, 2002 (Moneta ; 28).
- **Depeyrot (G.)**, 2004 - *Le numéraire celtique : IV, Bituriges, Éduens, Séquanes, Lingons*. Wetteren : Moneta, 2004 (Moneta ; 41).
- **Depeyrot (G.)** - *Inventaires, les monnaies Antiques des Départements des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne, du Tarn-et-Garonne et du Lot*. Édition Société de Recherches Spéleo-archéologiques du Sorézois et Révélois, sans date.

¹⁰ - Dans son rapport, Ph. Couanon écrit que 5 monnaies datent de 360 à 390 de notre ère, alors que l'analyse qu'il a fait réaliser par Jacqueline Pilet-Lemière, et dont il nous a donné une copie, sont différentes (voir annexe).

- **Filippini (A.) et al.**, 2010 - Carte Archéologique de la Gaule. Académie des inscriptions et Belles-Lettres, Paris, p. 264 p., 197 fig., voir p. 211 à 213.
- **Fouilhac (abbé de)** - *Dissertation sur Uxellodunum*. Bibl. de Cahors, fond de Greil, III, p. 26, (XVII^e siècle).
- **Fouillac (abbé de)** - *Annales du Quercy*. Manuscrit de la fin du XVII^e siècle. Bibliothèque municipale de Cahors, fonds Greil, manuscrits 58 et fonds Greil n° 111.
- **Foulhiac (R., abbé)** - *Chronique Manuscrite du Quercy ou Annales de la ville de Cahors et du Quercy*. Bibliothèque Municipale de Cahors.
- **Flourac (J.-A.)**, 1990 - Les Césarines : site connu ... trop peu connu. Texte d'une causerie présentée en 1990.
- **Guyon de Maleville**, 1898 - *Estat sur le pays de Quercy*. Manuscrit du XVI^e siècle, publié par la Soc. des Études du Lot, en un seul volume en 1900 et dans son bulletin par épisodes du t. 7 au t. 23.
- **Gineste (F.)**, 1884 - Notice sur le camp des Césarines. *Bulletin pédagogique du Lot*.
- **Girault (J.-P.)** et collaboration, 2016 - L'Habitat Gaulois et Gallo-Romain dans la vallée de la Dordogne. 318 p.
- **Izac-Imbert (L.)**, 2010 – *Les habitats de hauteur de la fin de l'âge du Fer en Quercy*. Dans Carte Archéologique de la Gaule. Académie des inscriptions et Belles-Lettres, Paris, p. 48 et 49.
- **Labrousse (M.)**, 1969b – *Inventaire*, voir p. 428-433.
- **Labrousse (M.) et Mercadier (G.)**, 1990 - *Carte Archéologique de la Gaule, Lot*, 456, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 156 p. et illus., voir p. 123-124.
- **Viré (A.)**, 1907 - *Le Lot (Padirac, Rocamadour, Lacave), guide du Touriste, du Naturisme et de L'Archéologue*. Paris, Masson et C^{ie}, in-12. Collection Boule, 310 p., voir p. 86 et 239.
- **Viré (A.)**, 1908 - Inventaire des camps et enceintes du département du Lot. *B.S.P.F.*, p. 78, n° 48
- **Viré (A.)**, 1925a - L'époque romaine dans le département du Lot. *B.S.E.L.*, t. XLVI, p. 33-50. Avec notes manuscrites à la bibliothèque de La Forges (Souillac).
- **Viré (A.)**, 1925b - *L'Époque romaine dans le département du Lot. Essai d'inventaire des lieux habités à cette époque. Recherches inédites (Via vicinalis, villas, etc.) dans le N-O du Causse de Gramat*. Cahors - Couesland, 24 p., voir p. 12.
- **Viré (A.)**, 1936 - *Les oppida du Quercy et le siège d'Uxellodunum*. Cahors, Coueslant, 79 p., 43 fig., voir p. 114. Également *B.S.E.L.*, t. LVII, 1936.